Campagne de Tests de bout en bout – fonctionnalité OMO – impliquant TELMA-Homologation

Dans le cadre des tests sur la fonctionnalité Open Market Operations (OMO) en environnement de pré-Production d’ECMS, la Banque de France a proposé aux Contreparties de la Place française de participer à des tests facultatifs sur la base du volontariat.

Ces tests facultatifs sont répertoriés dans le document **(SERI231030120383) [ECMS] Sondage concernant les tests liés aux Appels d'offre ECMS (fonctionnalité Open Market Operations)** diffusé par courrier électronique le 31 octobre 2023 pour lancer un sondage visant à inviter les Contreparties à manifester leur intérêt et à collecter les réponses des participants potentiels.

Avec une participation directe des Contreparties, la campagne des Tests de bout en bout offre la possibilité d’effectuer une saisie dans l’interface TELMA de tout type d’opération MRO ou LTRO, et de vérifier que les données transactionnelles ont bien été transmises à ECMS et sont correctement traitées sur la plateforme.

Les Contreparties volontaires pour participer à ces tests effectueront leurs soumissions dans **TELMA-Homologation**.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d’au moins deux certificats **TELMA-Homologation** valides (règle des 4 yeux oblige).

Après vérification, il n’est pas possible d’utiliser les certificats de Production pour se connecter à l’environnement de **TELMA-Homologation**. Il faut se procurer des certificats d’homologation spécifiques auprès de la Banque de France. Les formulaires doivent être signés par l’un des mandataires de certification désignés par votre entité pour effectuer ces demandes.

Les Contreparties souhaitant effectuer un test de bout en bout sont invitées à vérifier la validité de leurs certificats, et à défaut anticiper la création/le renouvellement de certificats **TELMA-Homologation**.

À des fins d’efficacité, des demandes des Contreparties peuvent être directement adressées à la boîte générique :

1157-UT@banque-france.fr

Quant au délai de fourniture des certificats, il convient de compter 3 à 4 semaines. C’est donc le bon moment pour en faire la demande, afin d’être sûr d’en disposer lors des tests de bout en bout début 2024.

Les deux formulaires à remplir pour accéder à l’application TELMA en homologation sont les suivants :

* **IDC-BDF-V3-Formulaire-enregistrement-mandataire**

Il s’agit du Formulaire d’Enregistrement d’un Mandataire de Certification. Le mandataire est la personne de votre établissement responsable de l’attribution des certificats TELMA. Il est désigné par une personne dûment habilité de votre établissement. Depuis la mise en place du système IGCV3 en 2021, il convient, pour tout mandataire non enregistré dans IGCV3, de compléter le formulaire accompagné des pièces justificatives requises (Kbis…)

**Merci de veiller à ce que le représentant légal désigné apparaisse bien sur le Kbis ou équivalent.**

* **IGC-BDF-V3-Formulaire-demande-certificat-Spécifique-TELMA**

Il s’agit du formulaire de la Demande de certificat pour chaque utilisateur au sein de la Contrepartie.

Il est important de rappeler que **le champ identifiant AD doit ici inclure en première lettre le H correspondant à l’environnement d’homologation**.

Une copie recto-verso de la pièce d’identité du porteur, en cours de validité, est également à fournir (cf. rubrique « Documents à joindre impérativement »

Les formulaires précités sont désormais disponibles sur l’Extranet <https://www.target2bf.fr>dans la rubrique ECMS, section Assistance Banque de France.

Ensuite, dans cette même section est également accessible le guide utilisateur IGCV3, afin d’aider les Contreparties, une fois leur certificat obtenu, à effectuer les opérations leur permettant de l’utiliser pour accéder à **TELMA-Homologation**.

Enfin, voici le lien web pour accéder à l’interface **TELMA-Homologation** :

<https://homologation.telmabdf.fr>

La BCE a prévu une Campagne de tests de bout en bout TOP-TELMA-ECMS fin janvier/début février. Il n’est pas exclu qu’une autre campagne soit organisée plus tard au premier semestre 2024.

Ce point dépendra notamment des résultats du premier exercice.

Nous tenons à préciser qu’actuellement l’environnement **TELMA-Homologation** n’est pas actif.

Nos équipes techniques travaillent pour rétablir la connexion.

Paris, le 23 novembre 2023